

Image not found or type unknown



Prime de précarité après cdd

Par **olivier**, le **12/05/2009** à **22:02**

Bonjour,
Ma compagne termine au 31 mai un deuxième CDD dans un magasin de distribution alimentaire.
Lors d'un entretien ce jour avec l'une des gérantes, cette dernière lui a indiqué qu'elle lui proposerait un CDI par lettre recommandée (ma compagne ne voulant pas poursuivre), de manière à ne pas avoir à lui régler la prime de précarité. Elle a par ailleurs ajouté qu'elle ferait également un courrier à Pôle Emploi pour leur indiquer un éventuel refus de ce CDI, de sorte qu'il y ait une action sur ses indemnités.
La gérante est-elle dans son droit ?
Y a-t-il une solution ?
Merci
Olivier